

Image not found or type unknown



## Durée du préavis : bail ou droit ?

Par **catarina**, le **11/08/2015** à **06:42**

Bonjour,

Pourrais-je savoir ce qui prévaut entre un bail qui indique que le locataire peut résilier à tout moment son bien nu (donc non meublé) au bout d'un mois, et le droit français qui parle de trois mois, svp ?

Merci !

@+++++

Par **janus2fr**, le **11/08/2015** à **08:09**

Bonjour,

Tout dépend du type de bail.

Si c'est un bail pour résidence principale du locataire en location vide, la loi 89-462 étant d'ordre public, on ne peut pas y déroger par contrat.